



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 octobre 2017

#### COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE DIX SEPT, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BASSET Any, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, DURAND Nelly, GAZAGNE Marie-Thérèse, ISARD Paul, LUCAS André, MAC DONALD Sandra, MAS Bernard.

Absents excusés : MM CROS Monique, MARQUET Nathalie, RICARD Paul, TEISSERENC François.

Convocation en date du 5 octobre 2017.

Présents 11, absents excusés 4.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Madame BASSET Any est désignée secrétaire de séance. Le PV de séance du 21 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

#### **054/2017 ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC**

Suite à la consultation lancée, 4 devis ont été reçus

Le Maire donne lecture des prix des différents consommables et du forfait annuel d'entretien des luminaires qui s'élève à :

ALLEZ	3 400.00 € ht
SEEG	5 500.00 € ht
SANCHIS	12 000.00 € ht
SOGETRALEC	10 950.00 € ht

Les entreprises ont confirmé leurs prix après avoir été consultées par lettre recommandée.

Compte tenu des problèmes rencontrés avec l'entreprise ALLEZ depuis 2 ans (manque de réactivité, délais,...) le conseil décide de choisir à l'unanimité l'entreprise SEEG pour un montant de 5 500 euros ht.

#### **055/2017 REFECTION BOULEVARD ARISTIDE BRIAND**

Suite à la consultation lancée, les devis ont été reçus pour la fourniture de grilles en fonte pour couvrir le ruisseau Bd Aristide Briand, afin de créer des places de stationnement. Les travaux seront réalisés en régie communale.

LAMBERTON	160 grilles P600 250 KN PMR	23 200.00 € ht
RICHARDSON	160 grilles P 700	20 008,00 € ht
BAURES	160 grilles P 700	19 520,00 € ht

Le conseil choisit à l'unanimité l'entreprise BAURES pour un montant de 19 520 €

#### **056/2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES LES AVANTS MONTS : CONVENTION DE FOND DE CONCOURS**

Monsieur le Maire rappelle le programme de réfection de la voirie communautaire engagé en 2016 par la communauté de communes et qu'il a été décidé que la communauté prendrait en charge les travaux à hauteur de 66 % sur un montant éligible des travaux plafonné à 66.000 €.

Le Maire propose de délibérer sur la convention de fond de concours pour la réalisation de ces travaux qui fixe la participation de la commune à 14 966.28 € pour le chemin n° 14 (chemin de Cassan).

Le Conseil approuve à l'unanimité

#### **057/2017 DETR**

Le Maire dit que pour 2018, il y aurait possibilité de percevoir une DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux d'accès à la maison pluridisciplinaire de santé.

Un avant projet sommaire d'un montant de 117 000 € a été établi par le cabinet CARTIER.

Le conseil demande à l'unanimité une aide la plus élevée possible

## **058/2017 CESSION POTEaux STADE STABILISE**

La mairie de Montady est intéressée pour acquérir les poteaux d'éclairage du stade stabilisé. Le Maire avait proposé un tarif de 5000 euros. Le Conseil Municipal de Montady propose un tarif de 3000 € ht. Le Conseil approuve à l'unanimité le tarif de 3 000 € ht.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Lampadaires dans le centre du village : les boules sont cassées et ne sont plus en vente. De plus, ces lampadaires consomment énormément en comparaison des équipements à leds. Le Maire propose d'en envisager le remplacement et présente au Conseil différents modèles.

CCAS pluri-communal de Roujan : le Maire fait part de la réunion avec les responsables de Roujan. La convention engage la commune pour un an. Le coût est de 3.60 euros par habitant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.